



Numéro de l'acte	2022-109-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-109

URBANISME : FOYER BENJAMIN CATRY - DEMOLITION

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Adjointe à la solidarité, santé, insertion professionnelle et politique de la ville

Le conseil municipal,

Vu l'ensemble immobilier cadastré section C-1808 à C-1820, sis rue Jules Verne à Arques, dénommé Foyer des Personnes Agées Benjamin CATRY, composé de 37 logements (32 T1, 4 T2 et un T3) qui avaient fait l'objet d'une reprise en gestion directe par HABITAT Hauts-de-France au 1^{er} juillet 2015

Vu le courrier d'HABITAT Hauts-de-France, en date du 12 septembre dernier, nous informant du projet de démolition de ce Foyer et sollicitant l'accord préalable du Conseil Municipal pour déposer une demande d'autorisation de démolir auprès du préfet du Pas-de-Calais

Considérant l'état de vétusté de ces logements

Considérant que 12 logements sont à ce jour occupés et que le CCAS de la ville d'Arques travaille en étroite collaboration avec l'agence HABITAT Hauts-de-France de Saint-Omer pour trouver des solutions de logement adaptées à chaque locataire

Considérant qu'une étude de faisabilité permettrait à terme de reconstruire 55 logements sur le site avec une mixité de typologie

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SE PRONONCE favorablement sur le projet de démolition du Foyer des Personnes Agées Benjamin CATRY

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 21
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.